

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le huitième jour de février 2023 (08/02/2023) à compter de dix-neuf heures et 1 minute (19h01) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Rita Dufresne Lucie Geoffrion Émilie Doucet
Gaétan Beauchesne

Sont absents :

Marlène Doucet Éric Beauchamp

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse. Est aussi présente Nathalie Laroche, greffière trésorière adjointe par intérim.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par la mairesse Rita Dufresne et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Le sujet à l'ordre du jour est :

- Adoption du règlement 024-2023 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.

Résolution 2023-02-032 Adoption du règlement 024-2023 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 024-2023 concernant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions a été donné à la séance ordinaire le 1^{er} février 2023;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que ce règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales.

Émilie Doucet propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Que soit adopté le règlement numéro 024-2023 concernant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.

-Adoptée à l'unanimité-

Lucie Geoffrion propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la levée de l'assemblée. Il est dix-neuf heures et 4 minutes (19h04).

Rita Dufresne, mairesse

Sylvie Genois, Greffière-trésorière

« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».